

Société SpeedAir Parachutisme
CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Article 1- Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent entre la société SpeedAir Parachutisme dont le siège social est situé au : 8 le fief brethé 85 110 CHANTONNAY et toute personne inscrite pour la réalisation d'un saut en parachute tandem (personne sautant) et/ou achetant un billet cadeau en vu de l'offrir à une personne de son choix (client).

Toute commande ou achat dûment effectué auprès de la société SpeedAir Parachutisme implique l'adhésion totale et sans aucune réserve aux présentes conditions générales de vente.

Article 2- Dispositions générales

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes et prestations, effectuées au travers du site internet de la société qui sont parties intégrantes du contrat entre l'Acheteur et le Vendeur. Le vendeur se réserve la possibilité de modifier les présentes, à tout moment par la publication d'une nouvelle version sur son site internet. Les conditions générales de vente applicables sont alors celles étant en vigueur à la date du paiement (ou du premier paiement en cas de paiements multiples) de la commande. Ces conditions générales de vente sont consultables sur le site internet de la société à l'adresse suivante : speedairparachutisme.fr. La société s'assure également que leur acceptation est claire et sans réserve en mettant en place une case à cocher et un clic de validation. Le client déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes Conditions Générales de Vente et les accepter sans restriction ni réserve. Le client reconnaît qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses souhaits en contactant la société par téléphone au numéro suivant 06.14.32.23.19. Le client déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des lois françaises ou valablement représenter par la personne physique ou morale pour laquelle il s'engage. Sauf preuve contraire les informations enregistrées par la société constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

Article 3- Tarifs

- Nos tarifs sont Toutes Taxes Comprises, ils incluent la TVA en vigueur depuis l'année 2015 (20%) et sont indiqués en Euros.
- ils incluent l'assurance responsabilité civile du transport aérien (convention de Varsovie), la formation préalable avant le saut, le matériel spécialisé fourni.
- le prix du saut est celui applicable le jour de la réservation et/ou de l'achat du saut.
- La société se réserve la possibilité de modifier ses prix à tout moment, mais sans l'appliquer sur les réservations déjà effectuée et en cours de validité.
- Membre d'une association de gestion agréée par l'administration fiscale, le règlement par chèque est accepté.
- Les arrhes ou le versement total du saut sont encaissables dès réception et avant la réalisation du saut.
- Le règlement des différentes options ne se fait que le jour du saut.
- Tarifs en vigueur à compter du 1^{er} décembre 2016
 - Saut en Parachute Tandem : 295 € (lire deux cent quatre vingt quinze euros)
 - Option vidéo : 90 € (lire quatre vingt dix euros)
 - Option photos (plus de 100) : 70 € (lire soixante dix euros)
 - Option vidéo +photos : 130 € (lire cent trente euros)
 - Option rush vidéo : 70 € (lire soixante dix euros)
 - *(Images vidéo brutes, sans montage ni musique)*
 - Option rush vidéo +photos (plus de 100) : 110 € (lire cent dix euros)
 - Arrhes : 90 € (lire quatre vingt dix euros)
 - Option remboursement-annulation : 50€ (lire cinquante euros)

Article 4- Règlement des sauts

Le règlement est effectué par chèque à l'ordre de Xavier Soulard ou en espèces.

Sur place SpeedAir Parachutisme ne dispose pas de terminale de paiement carte bancaire, le règlement se fait donc par chèque à l'ordre de Xavier Soulard ou en espèces.

Le saut peut être réglé en totalité par le client le jour de l'inscription, ou en plusieurs fois (trois maximum) sans frais.

Les reportages vidéo ou photos sont acquittés directement auprès de l'opérateur vidéaste indépendant, le jour du saut.

La réception d'une partie : les arrhes ou de la totalité du règlement vaut confirmation de l'achat du saut.

Les arrhes ou le règlement total du saut sont encaissables dès réception et ont une validité d'un an à réception. Lorsque cette validité arrive à son terme et qu'aucune option de date de saut n'a été signalée ou arrêtée par le client, les sommes versées ne sont pas remboursables ni reportables. SpeedAir Parachutisme s'engage toutefois à prévenir son client, par courriel ou simple pli postal suivant les coordonnées communiquées à la commande, avant l'expiration de la validité de la commande.

Si je prends l'option remboursement-annulation je règle 50 euros supplémentaires à mon choix, cette option est totalement indépendante du prix du saut. Elle permet, en cas de changement d'avis ou d'annulation de la part du client, le remboursement des sommes versées pour le saut, le règlement de cette option vaut pour acquis de frais de dossiers et n'est pas remboursable.

En cas d'annulation du saut de la part de la société sans pouvoir vous proposer de dates ultérieures sur l'année en cours, SpeedAir Parachutisme s'engage à vous rembourser les sommes versées ou à proroger votre dossier pour l'année suivante.

En cas d'annulation du saut de votre part aucun remboursement n'est envisageable, sauf si vous avez souscrit l'option remboursement-annulation.

En cas de non contact de votre part vers SpeedAir Parachutisme et de la non réalisation du saut durant la validité du dossier (1 an) pour des raisons vous incombant les sommes versées sont non remboursables, sauf si vous avez souscrit l'option remboursement-annulation.

Article 5-Modalités de réservation

Le client doit renvoyer le formulaire de réservation dûment rempli, accompagné du règlement selon l'option choisie ci-dessous à l'adresse de Xavier Soulard – SpeedAir Parachutisme - 8 le fief brethé – 85 110 CHANTONNAY.

La réservation sera enregistrée dès sa réception par la société SpeedAir Parachutisme qui vous contactera par téléphone ou par mail de la réception de la dite réservation selon les informations signalés sur le formulaire.

La société SpeedAir Parachutisme vous renseignera alors sur les modalités pratiques pour le saut.

Choix de réservation en vigueur à compter du 1^{er} décembre 2016 :

- Choix 1 pour réserver sans billet cadeau : régler 90€ d'arrhes par chèque
- Choix 2 recevoir un billet cadeau : régler la totalité du saut 295€ par chèque

Article 6- Billet cadeau

Si le client souhaite offrir une surprise pour une occasion particulière, il est possible de recevoir un billet cadeau à offrir le jour de votre choix. Pour que l'effet soit garanti, nous vous expédierons le billet cadeau à l'adresse de votre choix. La personne bénéficiaire devra présenter le billet cadeau à l'organisateur le jour du saut. Il sera valable à la date indiquée sur celui-ci, mais elle pourra être modifiée pour convenance personnelle de l'intéressé après entente avec l'organisateur. Si vous ne pouvez définir de date de saut lors de l'achat du billet cadeau, celui qui le recevra en cadeau devra prendre directement contact avec la société SpeedAir Parachutisme, par téléphone au 06.14.32.23.19 ou par mail via le site internet speedairparachutisme.fr pour fixer une date de saut. Le billet cadeau est valable un an à partir de la date indiquée sur le formulaire de réservation que le client aura rempli. Il est non remboursable (sauf option remboursement-annulation choisie sur le formulaire de réservation) mais peut être transmis à une tierce personne.

La validité du billet cadeau peut être prolongée d'un an moyennant le règlement de la somme de 50€ pour frais de dossier, et entente préalable des deux parties.

Article 7- Règlements

Une fois le rendez-vous fixé en fonction de vos souhaits et de nos disponibilités, nous vous demandons un préavis de 72h en cas d'empêchement, afin de libérer le créneau et planifier un autre rendez-vous sans frais supplémentaires. Au delà, les arrhes de 90€ seront retenues sans pouvoir être reportés sur une date ultérieure.

Les sauts sont proposés à toute personne sans limite d'âge.

Pour les mineurs prévoir une autorisation parentale, sur papier libre, signée des deux parents. Ils devront être accompagnés par l'un d'eux ou à défaut par une personne ayant reçu délégation de l'autorité parentale.

Pour les passagers tandem présentant un poids supérieur à quatre vingt quinze (95) kilos, le saut reste possible sous certaines conditions, physique et météorologique (nous contacter). Dans ce cas, le porteur tandem en charge de votre saut pourra à tout moment décider de son report pour des raisons de sécurité.

Article 8- conditions physiques

Le client sautant doit être en bonne santé physique et mentale, ne pas être atteint d'une affection contre-indiquant la pratique du parachutisme et en particulier d'une pathologie cardiovasculaire ou d'épilepsie, et ne pas souffrir de problèmes :

- Articulaires aux membres inférieurs et supérieurs.
- De pertes de connaissance.
- A la colonne vertébrale.
- D'hémophilie, ou de type particulier de maladie.
- Oto-Rhino-Laryngologique (O.R.L).

Pour les femmes ne pas être enceinte.

Ne pas avoir effectué de plongée profonde dans les 48h, ni avoir consommé d'alcool ou produits stupéfiants dans les 6 heures précédant le saut. Se prémunir en cas de doute d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du parachutisme en tandem, délivré par un médecin. Celui-ci n'est pas obligatoire, mais conseillé pour les personnes pouvant présenter des contraintes à l'activité.

Au-delà de 70 ans, **il est exigé.**

Le client sautant doit être conscient et reconnaître que le saut en parachute tandem peut comme toute activité occasionner des risques de blessures physiques et des sensations psychologiques très intenses, même s'ils sont extrêmement rares.

Article 9- Météo

La société SpeedAir Parachutisme essaiera de respecter au mieux les horaires fixés afin d'optimiser votre temps, mais le saut dépend étroitement des conditions météorologiques, vous devez prévoir de consacrer la demi-journée voire la journée complète. Le pilote tandem, en charge de votre saut pourra à tout moment décider de son report ou de son annulation pour des raisons de sécurité. Cette décision de différer ou reporter le saut ne peut en aucun cas être un motif de remboursement de la réservation.

Article 10- Annulation du saut en parachute

Toute annulation effectuée par le client sautant dans les 3 jours avant celui fixé pour le saut entraînera la perte totale des règlements effectués lors de la réservation (sauf cas de force majeure dûment justifié et laissé à l'appréciation de la société SpeedAir Parachutisme).

En cas de refus de sauter du client alors qu'il est dans l'aéronef le saut est considéré comme réalisé et l'intégralité de son prix restera dû.

Toute personne ayant consommé de l'alcool ou des substances illicites avant un saut se verra refuser l'accès de l'aéronef et les sommes versées resteront dues et non remboursables.

SpeedAir Parachutisme se réserve le droit d'annuler un saut pour mauvaises conditions météorologiques, sécurité insuffisante, panne d'aéronef, ou tout autre cas de force majeure. Cette annulation ne peut pas donner lieu au remboursement du saut, ni d'être redevable de frais de déplacement ou annexe engagé par le client. Le saut pourra toutefois être reporté à une date ultérieure en accord avec les deux parties.

En cas d'absence du client sautant au rendez-vous fixé pour le saut en parachute tandem, le billet cadeau ou la réservation seront considérés comme dus et non remboursables, ni reportables.

Article 11- Vidéo

Dans le cas du choix d'un reportage vidéo et sauf avis contraire de votre part, la société dispose d'un droit d'usage sur les images réalisées. Dans tous les cas, les supports utilisés resteront exclusivement notre propriété et pourront servir de support publicitaire à notre profit.

Le reportage vidéo est réservé à un usage strictement privé et ne peut sans le consentement de SpeedAir Parachutisme être utilisé à des fins commerciales ou publicitaires. Les supports vidéo originaux restent la propriété du vidéaste. Sauf avis contraire de la part du client sautant ou de son représentant légal.

Les reportages vidéo ou photos sont réalisés par des prestataires extérieurs à la société SpeedAir Parachutisme spécialisés dans les prises de vues en chute libre. Le prix de leur prestation sera directement versé le jour du saut.

En cas de défaillance technique de la part du vidéaste (panne matérielle, incident divers, ou pour quelque raison que ce soit, sauf attitude et position incompatible du passager tandem qui en ce cas assumerait financièrement le non respect des consignes) le prix de la prestation sera remboursé sans donner lieu à d'autre compensation. Le saut quant à lui restera dû dans son intégralité. Cependant, la société SpeedAir Parachutisme ne pourra être tenue pour responsable de cette défaillance.

SpeedAir Parachutisme décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de la vidéo après réception par le client sautant et/ou en cas d'incompatibilité avec son matériel de lecture vidéo.

Pour la personnalisation sonore de votre vidéo, vous pouvez vous prémunir de vos choix musicaux sous format USB (3ou 4 musiques).

Le montage vidéo sera conservé un mois par le concepteur, au-delà toute réédition vous sera facturée trente (30) euros et ne pourra être garanti de conservation.

L'option vidéo ou photos est à cocher sur le formulaire de réservation son règlement s'effectuera le jour du saut.

Article 12- Exercice du droit de rétractation – Réclamations et litiges

Au moment de l'inscription en vue d'effectuer un saut en parachute tandem, ou, lors de l'achat d'un billet cadeau via le site internet NoirmoutierHeliDrop.fr, le client est informé, conformément à l'article L.121-20 du code de la consommation, qu'il dispose d'un délai de sept (7) jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour.

Le délai mentionné ci-dessus court à compter du jour de la réception de l'acompte ou de l'achat du billet cadeau. Toute demande de remboursement en application de l'article L.121-20 du code de la consommation doit être adressée à Xavier Soulard – SpeedAir Parachutisme – 8 le fief brethé 85 110 Chantonnay.

Toute demande adressée conformément aux conditions du présent article donne lieu à un remboursement dans un délai maximum de 30 jours.

Toute réclamation doit être formulée par courrier auprès de SpeedAir Parachutisme – Xavier Soulard – 8 le fief brethé 85 110 Chantonnay dans un délai de cinq (5) jours à compter de la date du saut. Seules les réclamations effectuées conformément aux dispositions du présent article seront prises en compte.

En cas de litiges ou de contestation persistante, le Tribunal compétent du siège social de la société sera saisi.

Article 13- Force majeure

L'exécution des obligations du vendeur au terme des présentes est suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en empêcherait l'exécution. Le vendeur avisera le client de la survenance d'un tel événement dès que possible.

Article 14- Nullité et modification du contrat

Si l'une des stipulations du présent contrat était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres stipulations qui demeureront en vigueur entre les parties. Toute modification contractuelle n'est valable qu'après un accord écrit et signé des parties.

Article 15- Droit applicable

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente, ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées, seront soumises au droit français.